

**Réunion du Conseil Municipal
du vendredi 07 novembre 2025**

Ordre du Jour

- ⇒ Rénovation du bâtiment de la cure : marché de travaux – choix des entreprises
 - ⇒ Divers
-

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 07 novembre 2025**

Conseillers en exercice : 20
* **Présents** : 15
* **Votants** : 19 (dont 4 par procuration)

Le 07 novembre 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **SALQUE PRADIER** David, Maire.

Présents : Mme FOURNEL Marie Paule, M. ROUSSON Patrice, Mme DIGONNET Marie José, MM. RUSSIER Patrick, MONTELIMARD Henri, Mmes BESSET Martine, ANDRÉ Bénédicte, MM. PELISSIER Romain, PLACIDE Pierre-Marie, Mme RANCON Marie-Pierre, MM. BRUYERE David, GIROUD Jean-Paul, Mme GROUSSON Valdyne, M. BIALAS Bernard.

Absents excusés : Mme MASSARDIER Denise (procuration donnée à Mme FOURNEL Marie Paule)
Mme BACHELARD Catherine (procuration donnée à M. RUSSIER Patrick)
M. MOUNIER Franck (procuration donnée à M. ROUSSON Patrice)
Mme ARNAUD Laurence (procuration donnée à Mme ANDRÉ Bénédicte)
M. ROCHER Lucas

Elu secrétaire : Mme ANDRÉ Bénédicte.

Délibération n° 2025 – 54 -

**Objet : réhabilitation du bâtiment de la cure – choix des entreprises pour la réalisation
des travaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations n°2024-63 du 13 décembre 2024 et n° 2025-46 du 23 octobre 2025, les élus se sont prononcés favorablement sur le projet de réhabilitation du bâtiment de la cure pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire explique qu'un appel d'offre a été lancé en procédure adaptée le 29 septembre 2025, pour une réception des offres 22 octobre 2025 à 12h00. La commission des marchés s'est réunie le mardi 04 novembre 2025, pour l'examen des offres suite à l'analyse du cabinet de maîtrise d'œuvre.

Pour la réalisation de ces travaux, plusieurs lots ont été déterminés :

- lot n° 1 : Désamiantage - démolition.
- lot n° 2 : Maçonnerie.
- lot n° 3 : Façades.
- lot n° 4 : Menuiseries extérieures.
- lot n° 5 : Serrurerie.
- lot n° 6 : Plâtrerie - Peinture.
- lot n° 7 : Menuiseries intérieures.
- lot n° 8 : Chape.
- lot n° 9 : Sols souples - faïence.
- lot n° 10 : Ascenseur.
- lot n° 11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie.
- lot n° 12 : Electricité.

Pour chaque lot, les critères de choix étaient les suivants :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondérations
1	Prix	40 %
2	Valeur Technique	60 %

Suite à l'analyse du cabinet de maîtrise d'œuvre et à l'examen des offres en commission des marchés, les propositions sont de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Désamiantage - Démolition

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 59 896.20 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	SMTP	99,00	61 934.60 €
2	QUALIT'R	91.95	68 907.90 €
3	SDRTP	91.44	67 994.30 €

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise SMTP - 11 boulevard des entreprises – 42600 MONTBRISON.

Lot n° 2 : Maçonnerie

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 94 141.75 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	COREBAT	95,00	107 563.00 €
2	NEYRON Frères	76.38	149 376.88 €

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise COREBAT – ZA de Mauras – 43220 RIOTORD.

Lot n° 3 : Façades

Les membres de la commission des marchés proposent de ne pas retenir la PSE « rejoiointoient de la façade ».

Une mise au point a été demandée aux entreprises du lot n°2 maçonnerie pour intégrer la base « façade du porche » prévue initialement au lot n°3. Les réponses reçues à cette mise au point étant pertinentes sur le plan économique, les membres de la commission proposent que le lot n°3 façades soit classée sans suite pour raisons budgétaire et que la réalisation de l'enduit du porche soit intégrée au lot n°2 maçonnerie.

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 66 835.00 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	FORISSIER Menuiserie	83.00	62 201.01 €
2	Menuiserie BARD	75.73	64 235.00 €

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise FORISSIER Menuiserie – ZA de Leygat – 43190 TENCE.

Lot n° 5 : Serrurerie

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 43 480.70 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	LIOGER	60.00	28 527.25 €
2	KCM	57.98	45 677.00 €
3	GRAVY Charles	56.32	33 250.53 €
4	DOREL	50.33	31 410.90 €
5	Métallerie de l'Arzon	46.61	37 277.21 €

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise LIOGER – route de Monistrol – 43600 SAINTE SIGOLENE.

Lot n° 6 : Plâtrerie Peinture

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 78 698.81 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	PERETTI	88.34	90 275.78 €
2	BATI ET DECO	79.15	90 823.48 €
3	PETRUS CROS	78.00	70 730.07 €
	MAZET Denis	Non conforme	

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise PERETTI – La Serre – 642 rue Jean Baptiste Lamarcq – 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE.

Lot n° 7 : Menuiseries intérieures

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 47 920.50 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	FORISSIER Menuiserie	83.00	57 893.13 €
2	Menuiserie BARD	70.16	69 836.30 €

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise FORISSIER Menuiserie – ZA de Leygat – 43190 TENCE.

Lot n° 8 : Chape

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 7 353.02 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	MAZET Denis	77.00	8 357.26 €
2	SATIBAT	56.18	10 075.30 €
	DESSIMOND Eric	Non conforme	

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise MAZET Denis – 81 allée de Beauregard – 07100 ANNONAY.

Lot n° 9 : Sols souples faïence

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 19 465.11 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	UNIVERSOL	89.00	21 813.54 €
2	SOL ET PLUS	87.26	22 223.70 €
3	GIMBERT	80.70	23 145.32 €
4	MAZET Denis	42.75	32 619.14 €

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise UNIVERSOL – 7 rue de Malacussy – 42100 SAINT ETIENNE.

Lot n° 10 : ascenseur

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 22 000 € H.T.

Les membres de la commission proposent de déclarer les offres sans suite pour raison budgétaire

Lot n° 11 : Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 67 491.74 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	BASTIN	84.00	49 631.89 €
2	COURT SARL	83.19	53 379.30 €
3	CHAPELLE PARISOT	74.52	57 514.45 €

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise BASTIN – route de Saint Agrève – 43190 TENCE.

Lot n° 12 : électricité CFO - CFA

L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre était de : 84 155.00 € H.T.

Le classement des entreprises s'établit ainsi :

N° Classement	Nom de l'Entreprise	Note sur 100	Montant du marché H.T.
1	ELECTRO ONDAINE	92.49	69 600.00 €
2	FRAISSE ET FILS	88.41	75 184.75 €
3	SABY	85.00	72 195.80 €

Les membres de la commission des marchés proposent de retenir l'entreprise ELECTRO ONDAINE – ZA du Bec - 8 allée André Marie Ampère – 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
décide de retenir :

- pour le lot n° 1 Désamiantage - Démolition : l'entreprise SMTP domiciliée à MONTBRISON, pour un montant de 61 934.60 € H.T.

- pour le lot n° 2 Maçonnerie : l'entreprise COREBAT domiciliée à RIOTORD, pour un montant de 107 563.00 € H.T.
- pour le lot n° 3 Façades : déclaré sans suite pour raison budgétaire.
- pour le lot n° 4 Menuiserie extérieure : l'entreprise FORISSIER Menuiserie domiciliée à TENCE, pour un montant de 62 210.01 € H.T.
- pour le lot n° 5 Serrurerie : l'entreprise LIOGER domiciliée à SAINTE SIGOLENE, pour un montant de 28 527.25 € H.T.
- pour le lot n° 6 Plâtrerie - Peinture : l'entreprise PERETTI domiciliée à SAINT GERMAIN LAPRADE, pour un montant de 90 275.78 € H.T.
- pour le lot n° 7 Menuiserie intérieure : l'entreprise FORISSIER Menuiserie domiciliée à TENCE, pour un montant de 57 893.13 € H.T.
- pour le lot n° 8 Chape : l'entreprise MAZET Denis domiciliée à ANNONAY, pour un montant de 8 357.26 € H.T.
- pour le lot n° 9 Sols souples - Faïence : l'entreprise UNIVERSOL domiciliée à SAINT ETIENNE, pour un montant de 21 813.54 € H.T.
- pour le lot n° 10 Ascenseur : déclaré sans suite pour raison budgétaire.
- pour le lot n° 11 chauffage ventilation plomberie sanitaire : l'entreprise BASTIN domiciliée à TENCE, pour un montant de 49 631.89 € H.T.
- pour le lot n° 12 courants forts faibles chauffage électrique: l'entreprise ELECTRO ONDAINE domiciliée au Chambon Feugerolles, pour un montant de 69 600 € H.T.

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises choisies ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*** Fin de séance ***